



PROPOSITION DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

PROCÉDURE DE DEMANDE

- FAIRE PARVENIR AUX SOINS DU RESPONSABLE DE L'URBANISME :
 - ✓ Le formulaire de proposition de PIIA;
 - ✓ Les formulaires de demande de permis liés à la proposition;
 - ✓ Les documents complémentaires à la proposition et aux demandes de permis.
 - ✓ Tout autre document que vous jugerez pertinent pour la bonne compréhension du projet
- La demande est transmise au CCU qui émettra une recommandation au Conseil municipal (dans les 30 jours suivant le dépôt d'une proposition complète);
- La demande et la recommandation est transmise au Conseil municipal, qui acceptera ou non la demande par résolution en séance publique (dans les 45 jours suivant la recommandation du CCU).

*Le CCU ou le conseil municipal peut demander des informations, documents ou précisions concernant la demande avant de se prononcer. Un dossier complet et précis assure un traitement plus rapide de la demande.

CADRE D'ANALYSE DE LA DEMANDE

- Les lieux et les situations pour lesquels un PIIA est requis sont prévu au règlement #341;
- Le projet doit respecter les objectifs visés prévus à la section correspondante du règlement #341;
- Les critères d'évaluations sont aussi prévus en fonction de la section du règlement correspondante;
- La proposition doit minimalement respecter les exigences de la réglementation d'urbanisme applicables.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom du demandeur/organisation/entreprise :	
Nom de la personne ressource :	
Adresse :	
Téléphone (bureau) :	Téléphone (autre) :
Courriel :	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR
☐ Formulaire(s) de demande de permis
☐ Documents annexes au formulaire de demande de permis
☐ Plan projet d'implantation du site à l'échelle 1 :1000 ou plus (article 3.3)
☐ Documents autres fournis par le demandeur :
☐ Documents supplémentaires à la demande de la municipalité :

Signature du demandeur

Date

Signature du responsable de la Municipalité

Date